



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE SAINT-TITE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité le Règlement numéro **436-2018** décrétant une dépense de 2 896 260 \$ et un emprunt du même montant pour le projet de mise aux normes et d'accessibilité universelle de l'aréna.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 23 mai 2018.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait, donné et signé à Saint-Tite,
ce 31 mai 2018

Me Julie Marchand,
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Me Julie Marchand, greffière de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public concernant l'adoption du Règlement numéro 436-2018 par le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite, dans le bulletin d'information municipal *Le Citoyen (ne)* distribué gratuitement à chacune des adresses civiques du territoire le 28 juin 2018 et affiché au bureau de la municipalité en date 31 mai 2018.

Me Julie Marchand
Greffière